

**ARRANGEMENT DE MADRID  
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES  
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT  
DECLARATION  
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

**I. Office qui notifie la déclaration:**  
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle  
1, vul. Glazunova  
01601 Kyiv-42  
Ukraine

**II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration 597 431**

**III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration:**

**SANTIAGO MARCO TARRES**  
Zona Industrial de Morena, 3  
E-17253 MONT-RAS (Girona) (ES)

IV.  Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :

Retrait d'un refus provisoire  
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)

Confirmation d'un refus partiel provisoire

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. Date à laquelle la déclaration a été prononcée: le 22 janvier 2009.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la déclaration:

Український  
ІНСТИТУТ  
ПРОМИСЛОВОЇ  
ВЛАСНОСТІ

Chef de la Section des  
marques internationales

Svitlana Sukhinova

